

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Compte Administratif 2019.
- 2) Compte de Gestion 2019.
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement.
- 4) Budget Primitif 2020
- 5) Subventions 2020.
- 6) Modification du tableau des effectifs.
- 7) Vente immobilière par le Conseil de Fabrique de l'église de Macheren - Avis
- 8) Accueil périscolaire Rentrée 2020 /2021 – Modification des horaires.
- 9) Actualisation du périmètre de protection de la forêt de Saint-Avold – Avis.

MEMBRES ELUS : vingt-trois

EN EXERCICE : vingt-trois

Etaient présents : M. MEKETYN Jean, Maire – MM. ANDOLFO Ludovic – DRUT Lionel – BANOVIC Franck – MULLER Dominique – HESSE Freddy – KESSLER Jean-Claude – WOLLENSCHNEIDER Roland – DEHLINGER Philippe – SCHECK Christian – Mmes CORDIER Erica – MARTINEZ Vanessa - PIERRON Caroline – MULLER Elodie – GHANEM Françoise – MEYER Hélène – RIEGER Stéphanie

Absents excusés : Mmes FEGER Alexa – MARTIN Sarah – CORDIER Yannick - ZIMMER Anne – MM. LALLOUETTE Jean-Paul – NYKOLYSZAK Boris

Procurations ont été données par : Mme FEGER Alexa à M. ANDOLFO Ludovic – Mme MARTIN Sarah à Mme MEYER Hélène – Mme ZIMMER Anne à Mme RIEGER Stéphanie – M. LALLOUETTE Jean-Paul à M. DEHLINGER Philippe – M. NYKOLYSZAK Boris à M. MEKETYN Jean

POINT N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MEKETYN, Maire, délibérant sur le Compte Administratif, lui donne acte, de la présentation faite du compte administratif 2019 et, après que le Maire se soit retiré du vote, **approuve** par 17 voix pour et 5 abstentions ce dernier qui se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat à la Clôture 2018		469 598.86		466 460.00		936 058.86
Part affectée à L'investis.				428 810.47		428 810.47
Opérations de L'exercice	249 636.31	573 070.20	1 606 205.58	1 902 330.41	1 855 841.89	2 475 400.61
TOTAL	249 636.31	1 042 669.06	1 606 205.58	1 939 979.94	1 855 841.89	2 982 649.00
Résultat De clôture		793 032.75		333 774.36		1 126 807.11
<i>PM : Restes A réaliser</i>	<i>334 762.16</i>				<i>334 762.16</i>	

POINT N° 2 : COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de toutes les pièces comptables, par 18 voix pour et 5 abstentions,

APPROUVE le Compte de Gestion 2019, établi par Madame la Trésorière Principale de SAINT-AVOLD et donnant les résultats suivants :

	OPERATIONS DE FONCTIONNEM.	OPERATIONS D'INVESTISS.	SITUATION FINALE
Excédent de l'exercice précédent	466 460.00	469 598.86	936 058.86
Déficit de l'exercice précédent			
Affectation du résultat 2018	428 810.47		428 810.47
Résultat de l'exercice	296 124.83	323 433.89	619 558.72
Déficit global de clôture			
Excédent global de clôture	333 774.36	793 032.75	1 126 807.11

POINT N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean MEKETYN, Maire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 333 774.36 €

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 5 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 333 774.36 € à l'excédent reporté (compte 002)

POINT N° 4 : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le Budget Primitif 2020

- Chapitre par chapitre en section de fonctionnement
- Chapitre par chapitre pour les opérations non individualisées en investissement
- par Opérations pour les opérations individualisées en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, par 18 voix pour et 5 voix contre, **décide** d'adopter le budget primitif 2020 dont la balance s'établit comme suit :

	Reports exercice précédent	Vote du Conseil	Résultats reportés	TOTAL
DEPENSES TOTALES	334 762.16	4 013 860.31		4 348 622.47
Section de fonctionnement		2 080 391.36		2 080 391.36
Section d'investissement	334 762.16	1 933 468.95		2 268 231.11
RECETTES TOTALES		3 221 815.36	1 126 807.11	4 348 622.47
Section de fonctionnement		1 746 617.00	333 774.36	2 080 391.36
Section d'investissement		1 475 198.36	793 032.75	2 268 231.11

POINT N° 5 : SUBVENTIONS 2020

Monsieur Franck BANOVIC, Adjoint au Maire en charge des Associations, informe l'assemblée que les associations communales seront reçues en mairie au courant du mois de septembre afin d'étudier leur demande de subvention pour l'année 2020.

Toutefois, le club de football de la Commune, l'ESMPE, doit dès le mois d'août engager d'importants frais et il est primordial qu'il puisse bénéficier d'un versement anticipé de la subvention 2020.

Ainsi, il propose d'attribuer à cette association une subvention identique au montant attribué en 2019 soit 7350 € ; ce montant pourra toutefois faire l'objet d'une réévaluation après que les représentants de cette association aient été reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BANOVIC, après en avoir discuté et délibéré,

Décide à l'unanimité de faire sienne la proposition ci-dessus indiquée.

POINT N°6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour un agent, suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, de bénéficier d'un avancement de grade.

Par ailleurs compte tenu des besoins des services communaux, il propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir discuté et délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions

Modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2020 comme suit :

- création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- création d'un poste de Technicien Principal de 1^{ere} classe à temps complet.

POINT N° 7 : VENTE IMMOBILIERE PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE DE MACHEREN – AVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de cession par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Macheren, de terrains constructibles situés rue des Verts Coteaux, zone récemment urbanisée par la collectivité.

Sollicité par le Conseil de Fabrique, il propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable à ce projet de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable au projet de cession par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Macheren des parcelles cadastrées :

- Section 6 N°464 d'une superficie de 5.10 ares
- Section 6 N°466 d'une superficie de 5.13 ares
- Section 6 N°481 d'une superficie de 3.02 ares
-

soit un total de 13.25 ares pour un montant de 85.000 euros.

POINT N°8 : ACCUEIL PERISCOLAIRE RENTREE 2020 / 2021 - MODIFICATION DES HORAIRES

Mme Caroline PIERRON, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée les horaires actuels de l'accueil périscolaire :

Matin : de 7 h 45 à 8 h 15

Pause Méridienne : de 11 h 45 à 13 h 45

Soir : de 16 h 15 à 17 h 30

Suite à de nombreuses sollicitations de parents d'élèves, elle propose d'étendre la plage horaire du matin et du soir comme suit :

Matin : de 7 h 30 à 8 h 15

Soir : de 16 h 15 à 18 h, avec un départ échelonné possible à partir de 17 h 30.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PIERRON, avoir en avoir discuté et délibéré, **décide** à l'unanimité

- de faire sienne la proposition ci-dessus indiquée
- de prendre en charge les dépenses afférentes à cette nouvelle organisation

POINT N°9 : ACTUALISATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DE LA FORET DE SAINT-AVOLD - AVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique relative à l'actualisation du périmètre de protection de la Forêt de Saint-Avoid qui s'étend sur le territoire des communes de Saint-Avoid, Longeville les Saint-Avoid, Freyming-Merlebach, Creutzwald, Diesen, Porcellette, Macheren et Hombourg-Haut, a eu lieu du 28 janvier au 2 mars 2020.

Il informe l'assemblée qu'elle est appelée à donner son avis sur cette actualisation avant le 4 août 2020.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
- après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,
-

émet un avis favorable à l'actualisation du périmètre de la forêt de protection de Saint-Avoid tel que proposé dans le dossier d'enquête publique.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h30

MACHEREN, le 3 août 2020

Le Maire




J. MEKETY